

**AUTORISATION DE CAPTURE**

N.B. : Ce document, dont les 4 rubriques doivent être dûment remplies au verso et au recto, doit être envoyé en deux exemplaires à Monsieur l'Ingénieur des Eaux et Forêts - Chef du Cantonnement correspondant à l'endroit de capture.

**RUBRIQUE I : DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné \* .....

déclare sur l'honneur remplir présentement toutes les conditions prescrites par l'arrêté du Gouvernement wallon du ..... relatif à la protection des oiseaux.

Date et signature.

\* Nom, prénom et adresse complète.

**RUBRIQUE II : LISTE DES BAGUES**

Numéro d'ordre	Numéro complet de la bague	Espèce	Sexe	Capturé le (jour, mois année)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

RUBRIQUE III : LOCALISATION DU TERRAIN DE CAPTURE

Commune de ..... Localité .....  
Lieu-dit : .....

SCHEMA (\*)

(\*) N.B. : Ce schéma peut être remplacé par une carte topographique sur laquelle le terrain de capture sera entouré d'un trait rouge.

---

RUBRIQUE IV / AUTORISATION DU PROPRIETAIRE DU TERRAIN

(A remplir par le propriétaire ou l'ayant-droit).

Je soussigné \* .....  
.....  
déclare autoriser la personne reprise au recto à pratiquer la capture d'oiseaux sur ma propriété sise à  
.....  
et dont schéma ci-dessus.

Date et signature.

\* Nom, prénom et adresse complète.

Vu et approuvé,  
Date : .....

Signature du  
Chef de Cantonnement

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 1994 sur la protection des oiseaux en Région wallonne.

Fait à Namur, le 14 juillet 1994.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon,  
chargé de l'Economie, des P.M.E., des Relations extérieures et du Tourisme,  
R. COLLIGNON

Le Ministre de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture,  
G. LÜTGEN